



Communiqué de Presse
Pour diffusion Libre et immédiate

Paris, le 06/03/2026

Affaire jugée devant le tribunal correctionnel de Soissons : responsabilité humaine et détention d'animaux

À la suite des audiences tenues devant le tribunal correctionnel de Soissons concernant le décès d'Elisa Pilarski, survenu le 16 novembre 2019 dans la forêt de Retz, **l'association de protection animale Argos42 souhaite rappeler plusieurs principes relatifs à la responsabilité dans les situations impliquant un animal.**

Durant les audiences, le tribunal a examiné les différents éléments du dossier — expertises, témoignages et analyses juridiques — afin d'apprécier les circonstances de ce drame. Christophe Ellul, compagnon de la victime, est poursuivi pour homicide involontaire.

Comme dans toute procédure judiciaire, il appartient exclusivement aux magistrats d'apprécier les faits et d'établir les responsabilités au regard des éléments du dossier et des règles de droit applicables.

Cette affaire, particulièrement médiatisée, soulève également des questions plus larges concernant **la responsabilité des détenteurs d'animaux et la prévention des risques.**

Argos42 rappelle également un principe essentiel : **un animal ne peut ni témoigner à la barre ni participer** à l'établissement des faits dans une procédure judiciaire.

Par nature, **l'animal n'est pas doté d'intention criminelle ni de conscience morale au sens du droit pénal.** Pour autant, ce constat n'atténue en rien la gravité des faits ni la nécessité d'établir les responsabilités humaines lorsque survient un drame.

C'est précisément pour cette raison que le droit français prévoit que la **responsabilité incombe aux détenteurs d'animaux, qui doivent en assurer la maîtrise et le contrôle conformément aux obligations** légales.

Le droit français prévoit également que **les détenteurs d'animaux en assument la responsabilité et encadre de manière spécifique la détention de certains chiens soumis à réglementation.**



Communiqué de Presse

Pour diffusion Libre et immédiate

Argos42 pose également la question, à titre général : **la faute éventuelle d'un humain doit-elle systématiquement conduire à des mesures affectant l'animal ?**

La décision attendue devra dire le droit. **Elle devra aussi répondre à une question fondamentale : comment établir les responsabilités lorsque l'animal, au cœur du drame, ne peut ni expliquer ni se défendre ?**

Dans ce cadre, Argos42 rappelle l'importance de la prévention, de l'information et de la formation des détenteurs, afin de limiter les situations à risque et de favoriser une détention responsable.

Au-delà de ce dossier particulier, l'association estime utile de poursuivre la réflexion sur les moyens permettant de renforcer la prévention, notamment :

- le développement et le renforcement de la formation des détenteurs de chiens soumis à réglementation ;
- une meilleure information sur les obligations légales liées à la détention d'animaux ;
- une attention accrue aux mesures de prévention visant à éviter de tels drames.

Argos42 tient également à exprimer son profond respect pour la mémoire d'Elisa Pilarski ainsi que pour la douleur de sa famille et de ses proches.

La recherche de la vérité judiciaire et l'établissement des **responsabilités constituent des étapes essentielles dans un État de droit. Les situations impliquant des animaux** doivent être examinées avec rigueur juridique et discernement, en tenant compte des obligations qui incombent à leurs détenteurs.

Argos42 rappelle enfin que son intervention dans ce débat public s'inscrit dans le respect du travail de la justice et de l'autorité des décisions qui seront rendues.

Pour Argos42, la prévention, l'information des détenteurs et la responsabilité humaine demeurent les clés pour éviter que de tels drames ne se reproduisent.

Contacts presse : presse@association-argos42.com

Photos, graphiques et témoignages disponibles sur demande.



Communiqué de Presse

Pour diffusion Libre et immédiate

À propos d'ARGOS 42

ARGOS 42 est une association de protection animale fondée en septembre 2023 par un jeune de 14 ans engagé et déterminé. Notre mission : informer, sensibiliser et défendre les droits des animaux, pour faire évoluer les mentalités et lutter contre les idées reçues. Nous agissons à travers des campagnes et interventions, afin de bâtir une société plus respectueuse des animaux de compagnie. Forte d'une équipe de bénévoles variés, nous militons aussi auprès des décideurs politiques pour que la cause animale trouve enfin sa juste place. Plus d'information sur notre site : <https://argos42.org>